

COMMUNE DE LA BRUYERE  
ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

A M .....

Madame,  
Monsieur,

En application de l'article L 1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous portons à votre connaissance que quatre points supplémentaires ont été ajoutés à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal qui aura lieu le 28 mars 2019 en la Maison communale de Rhisnes à 19 H 30 précises. Ils ont été déposés par Monsieur Jean-François Marlière Conseiller Communal MR.

Ils sont libellés de la manière suivante :

1) Utilité de l'agent constatateur ? :

2) Parking du hangar des travaux à Villers :

Suite à la question ouverte soumise au Conseil relatant le manque de légalité dans la mise en œuvre de la pose de gravier sur un terrain. Pouvez-vous nous dire si le Collège a pris les mesures adéquates pour se mettre en ordre ?

Si oui, pouvez-vous nous expliquer les actes posés depuis 1 mois ? ;

3) Suite du dossier Eglise de Warisoulx :

Lors du dernier Conseil Communal, nous vous demandions des éclaircissements concernant le chantier lié à l'église de Warisoulx. Nous découvrons que le budget 2019 prévoit de démonter le clocher. Pourriez-vous nous exposer les solutions qui seront mises en place pour la réparation de celui-ci après le démontage ? (budget, devis, expertise, solution pour le nouveau clocher ?) ;

4) Projet « Prévot » à Emines :

Dans le cadre du projet « Prévot » à Emines, pourriez-vous nous dire à quel niveau se trouve le projet ? (Timing, Permis, plan, communication aux riverains, réflexion sur la mobilité, proximité avec l'école, la salle et l'église.

La Bruyère, le 25/3/2019

Le Directeur général,

Y.GROIGNET



Le Bourgmestre,

Y.DEPAS